

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LA SEMAINE

### EN FRANCE

#### L'impôt sur le revenu. — France et Allemagne.

Le projet d'impôt sur le revenu qui a été voté par la Chambre est depuis cinq ans au Sénat. Sous l'ardente poussée de la démocratie, la Haute Assemblée vient de s'occuper enfin de cette réforme. Hier, M. Aimond a déposé son rapport sur la tribune du Luxembourg. De son avenu, ce texte serait à la fois une rectification et une restriction au texte adopté par le Palais-Bourbon.

Ce massacre, possible il y a cinq ans, a cessé de l'être aujourd'hui. Le pays est désormais trop au courant de la question, pour qu'on la puisse faire naufrager à l'aide d'une équivoque. Voilà tout ce que le Sénat aura gagné dans ses temporisations. Il pouvait dire oui, il pouvait dire non.

Il faut en finir avec ces privilèges qui font payer 50/0 à des valeurs mobilières, alors que la terre, cette terre que le cultivateur fertilise de sa sueur et arrose trop souvent de ses larmes, paie jusqu'à 25 0/0. Et si M. Aimond trouve au Sénat — ce dont nous doutons — une majorité pour vouloir avec lui que le problème soit esquivé, c'est le pays qui tranchera définitivement, aux élections de mai prochain. Cela l'intéressera à coup sûr davantage que la proportionnelle. On lui donnera des preuves tellement fortes, que les candidats n'auront à faire appel à d'autre passion qu'à la passion de la justice.

M. d'Estournelles de Constant poursuit son idée qui est que la France ne pourra pas être constamment en antagonisme avec l'Allemagne. M. d'Estournelles démontre qu'il n'est pas de conflit qui ne s'apaise. La France fut aux prises avec la Russie et il y a quelques années encore, nous considérions l'Angleterre comme l'ennemie traditionnelle. Aujourd'hui, ces adversaires sont devenus des alliés et des amis.

Entre la France et l'Allemagne, le fossé est immense. Il a la largeur de deux provinces. Mais la bonne volonté des hommes est immense aussi. Et puis, il y a cet espoir que la raison finira peut-être par avoir raison, tant la folie qui nous mène apparaît épouvantable.

Certes, le nombre de ceux qui croient à la force et préchent que son règne dominera le monde pendant longtemps encore, ne diminue pas sensiblement. La nouveauté, c'est qu'ils trouvent en face d'eux des esprits travaillant méthodiquement, scientifiquement presque, à l'avènement du droit. Notre siècle voit se former cette chose jusqu'ici inorganisée qu'on pourra nommer la conscience universelle. Conférence de La Haye, conférence de Berne ne sont peut-être que des balbutiements. Cela vaut mieux tout de même qu'un silence de mort. Qu'importe de pousser durement un sillon dans le roc si la charrue ne s'ébrèche pas. Pour ne pas se laisser arrêter par les critiques, il suffit de répéter le mot du cardinal de Retz : « Toutes les grandes choses, quand elles n'ont pas été pratiquées, paraissent impossibles à ceux qui sont incapables de grandes choses. »

### A L'ÉTRANGER

#### La politique italienne

L'exposé du marquis de San Giuliano, les déclarations de M. Giolitti à la Chambre italienne étaient attendus avec une vive impatience. S'il est vrai que l'Italie, comme c'est son droit, nourrisse l'ambition de jouer désormais dans les affaires d'Europe un rôle de premier plan, il n'est pas douteux qu'elle n'y ait amplement réussi. Sa volonté, suivie par les circonstances, l'a conduite à se placer

aux points les plus délicats des zones de sensibilité qui se sont révélées en Europe, et l'on pourrait presque dire, si l'on voulait envisager les choses d'un point de vue alarmiste que je ne crois point exact pour ma part, que, pareille au personnage consulaire l'Italie porte la paix ou la guerre dans son manteau.

« Il faut que l'on sache, ont-ils dit, aussi bien au dedans qu'au delà de nos frontières, que les jours sont passés pour l'Italie d'une politique de renoncements et que ces jours ne reviennent plus. » On ne saurait trop admirer la foi patriotique qui anime cette fièvre déclaratoire. Peut-être cependant, à l'examiner froidement, y trouverait-on matière à réflexions modérément optimistes. Qui donc demande à l'Italie des renoncements ? Et sur quoi porteraient-ils ?

La situation internationale est, sur des points divers, assez trouble pour que nous nous fassions une loi de ne pas nous ingénier à l'embrouiller à plaisir.

LE FURETEUR.

### LA

#### Défense de l'École laïque

Le projet de loi relatif à la fréquentation régulière des écoles et à la défense de l'école laïque qui est depuis si longtemps pendante devant la Chambre, vient enfin de faire un pas décisif. A l'ordre du jour depuis de longs mois, ce projet a déjà absorbé un nombre considérable de séances par suite de l'obstruction systématique de la droite et l'on pouvait craindre que la législation ne se termine sans pouvoir régler cette importante question. Heureusement les deux séances de lundi et de mardi dernier ont avancé, d'une façon inespérée, la solution de ce grave problème et l'on peut maintenant escompter le vote définitif de la réforme pour les premiers jours de la semaine prochaine.

Cerésultat, qui sera accueilli avec joie par tous les républicains, est dû pour la plus large part à l'intervention vigoureuse et éloquente du nouveau ministre de l'instruction publique, mon ami Viviani. Tout à la fois conciliant et énergique, le grand maître de l'Université a donné à tous l'impression que le gouvernement entendait vaincre toutes les résistances, briser toutes les obstructions et résoudre au plus tôt le grave problème posé.

Une fois de plus on put constater ce que pouvait au pouvoir un homme d'Etat voulant fermement aboutir et disposant non seulement d'une éloquence exceptionnellement prenante et persuasive, mais encore et surtout d'une volonté tenace, d'un ardent désir de réalisations et de progrès. Chaque fois qu'il fut appelé à faire partie d'un gouvernement, Viviani laissa d'ailleurs une trace profonde de son passage au pouvoir : c'est à lui notamment que l'on doit le vote de cette loi des retraites ouvrières et paysannes dans la discussion de laquelle il déploya tant de talent, d'habileté et d'énergie.

Cette fois encore il saura surmonter toutes les difficultés pour faire voter par les deux Assemblées la loi qui donnera au gouvernement les armes indispensables pour assurer le respect de notre belle législation scolaire, la défense de l'école laïque contre les attaques ouvertes ou dissimulées, violentes ou perfides de la réaction cléricale.

Ce qui avait jusqu'ici manqué pour faire aboutir cette réforme, c'était la volonté du gouvernement de vaincre tous les obstacles et de briser toutes les entraves ; certes tous les ministères qui se succèdent au pouvoir avaient sur ce point fait les déclarations les plus nettes, mais ils n'avaient pu grouper la majorité républicaine dans

une lutte résolue et décisive. Tous jours renvoyée de séance en séance, de session en session, la réforme languissait, la discussion perdait de son intérêt en s'éternisant. Beaucoup de républicains, ayant perdu l'espoir d'aboutir, se désintéressaient du débat qu'ils ne suivaient plus qu'avec découragement et lassitude.

L'éloquente parole de Viviani a su de nouveau galvaniser la majorité, donner au débat de l'intérêt et de la passion. La confiance est revenue avec la certitude du succès et l'on peut maintenant être assuré que la dixième législature donnera à la République une loi nouvelle lui permettant de défendre efficacement son œuvre de laïcité.

J.-L. BRETON,  
Député du Cher.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 23 décembre

La Chambre, dans la séance du matin, a discuté le projet relatif à la réforme de l'indigénat.

MM. Villebois-Mareuil, Millevoix, Raoul Péret, Georges Leygues ont pris part à cette discussion qui a été renvoyée à vendredi matin.

Une motion tendant à la création d'une distinction à l'émulation agricole, destinée aux familles et ouvriers agricoles des deux sexes restant attachés à l'agriculture jusqu'à 35 ans, est renvoyée à la commission.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre a repris le débat sur l'école laïque.

M. de Gailhard-Bancel soutient un amendement portant que « la contrainte par corps ne sera pas appliquée aux condamnations à l'amende prononcées en vertu de l'article 13 ».

M. Dessoye combat l'amendement. La suite de la discussion est renvoyée.

Et la séance est levée.

Séance du 24 décembre 1913

Dans la séance de mercredi la Chambre reprend le débat sur la défense de l'école laïque.

MM. Germain Périer, Brard, Vebert, Viviani Hesse, ont pris part à la discussion générale, renvoyée à une séance ultérieure.

Puis la Chambre discute les interpellations sur la catastrophe de Melun.

Séance du 26 décembre

La Chambre continue, dans la séance du matin, la discussion du projet de loi sur l'indigénat.

Dans la séance de l'après-midi, discute le projet des douzièmes provisoires qui est voté par 420 voix.

M. Colly reprend la discussion de l'interpellation sur la catastrophe de Melun. Un projet de loi sur les pensions à accorder aux blessés est voté.

Et la séance est levée.

## SÉNAT

Séance du 24 décembre

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

On adopte sans débat le projet de loi tendant à porter de 3,80 à 4,20% le taux maximum de l'emprunt de 200 millions que la ville de Paris a été autorisée à contracter par la loi de 1912, en vue de permettre la construction, l'acquisition ou l'assainissement d'habitations à bon marché.

On adopte la proposition de loi de M. Ribot et plusieurs de ses collègues relative aux avances des Sociétés de crédit immobilier pour l'acquisition de la petite propriété.

On adopte un projet de loi ayant pour objet d'accorder à M. Fourreau Fernand, à titre de récompense nationale, une pension de 12.000 fr.

Le Sénat fixe sa prochaine séance à vendredi.

Et la séance est levée.

Séance du 26 décembre

M. Caillaux dépose le projet de loi sur les douzièmes provisoires. Le projet est renvoyé à la Commission des finances.

M. Chastanet dépose un rapport sur le projet de loi relatif au budget spécial de l'Algérie.

Le Sénat ordonne l'insertion au Journal Officiel et la séance est levée.

## La datemanie

La chute du cabinet Barthou donnera une nouvelle valeur historique au 2 décembre. Le fameux humoriste américain Mark Twain, à propos de notre manie de désigner les faits politiques par leur date, publia naguère une amusante fantaisie sur l'abus que nous faisons dans nos écrits et nos discours des dates historiques telles que le 18 brumaire, le 24 février, le 2 décembre, etc...

Mais, comme toujours, cet écrivain étranger n'avait fait que reprendre une boutade d'un de nos plus spirituels auteurs. En effet, on lit dans les *Guêpes*, d'Alphonse Karr :

« Si le 22 mai, qui a amené le 6 juin, s'était souvenu qu'un 11 août a succédé le 2 novembre ; si les doctrines du 13 mars et du 10 octobre ne lui avaient pas fermé les yeux sur une péripétie nécessaire et semblable à celle du 27 octobre succédant au 4 février, il n'aurait pas si promptement rompu avec le 6 septembre et le 22 février ».

C'est une façon de ne pas s'intruire en s'amusant.

## Veillot et Dumas père

Vingt-cinq évêques de province, sous la conduite de M. Amette, sont venus fêter, à la basilique du Sacré-Cœur, le centenaire de Veillot. Le fameux polémiste a toujours préoccupé le clergé.

Il y a de cela une cinquantaine d'années, quelques curés de campagne, s'étant avisés de discuter littérature, émettent des doutes sur la paternité des romans d'Alexandre Dumas. Ils soumettent le cas, par lettre, à Veillot, en l'avisant qu'il y avait en jeu de dix francs destinés aux pauvres. Celui-là, après s'être fait un peu tirer l'oreille, répondit sur le mode dédaigneux :

« Le désir de ne pas faire perdre dix francs aux pauvres m'a déterminé à prendre des renseignements sur la singulière question que vous me posez. M. Alexandre Dumas, auteur de *Monte Cristo* et de quelques centaines d'autres ouvrages, est non seulement vivant, mais plein de vie. Il écrit ses *Mémoires*, lesquels sont au cinquantième volume. »

« Vos parieurs devraient bien ajouter quelque chose à la somme pour faire pénitence du temps qu'ils perdent à lire les romans de M. Alexandre Dumas... »

Assurément, Veillot aurait préféré que ces abbés eussent constamment ses *Odeurs de Paris* sous le nez.

## Réhabilitation

Vraiment, c'était un roman très bien. Pourtant, quand l'auteur apporta son manuscrit au journal bien pensant qui lui avait commandé ce feuilleton, le secrétaire de la rédaction demanda des retouches.

Il y avait, parmi les personnages, un vilain duc dénué de scrupules dont il fallait incontinent blanchir le casier judiciaire et embellir les mœurs, sous peine de choquer les susceptibilités de la noble clientèle. Le romancier fit de son duc une manière d'honnête homme et rapporta son manuscrit édulcoré.

Cette fois, ce fut le directeur qui le reçut :

— Avez-vous retouché le duc ? demanda-t-il à l'écrivain.

— Vous ne le reconnaissez plus...

— Tant mieux, fit le directeur, rassuré, en caressant ses favoris. Mais une autre fois, quand vous aurez un duc antipathique, faites-en un étranger... Je ne défends que la noblesse française !

M. de Turénne n'eut pas mieux parlé.

## LA CAMOMILLE

Dans la bohème :

- Crois-tu ? ils m'ont ordonné de la camomille... à moi !
- Eh bien, qu'as-tu fait ?
- Je l'ai f... dans mon absinthe.

## INFORMATIONS

### A la Commission du Budget

La Commission du budget a entendu M. Noulens, ministre de la guerre, et M. Caillaux, ministre des finances, sur la situation de certains travaux de casernement et d'armement qu'il importe de poursuivre pour obvier à la désorganisation des chantiers, ou au licenciement d'ouvriers.

M. Clémentel, rapporteur général, a fait approuver le projet de loi portant répartition nouvelle de crédits des sous-secrétariats d'Etat.

La Commission a, d'autre part, donné un avis favorable : 1° au rapport de M. Maurice Maunoury sur le projet de loi tendant à avancer la date de mise en chantier du cuirassé « Béarn » ; 2° au rapport de M. Ceccaldi, sur le projet de loi relatif à une modification de l'emploi des fonds provenant de l'emprunt du Congo français.

### Le monopole de l'enseignement

La Commission de l'enseignement a repoussé par 12 voix contre 6, la proposition de M. Brard qui a pour but d'interdire l'ouverture de toute école libre dans les communes ayant moins de 3.000 habitants, sauf autorisation de l'inspection académique.

M. Pierre Dupuy a été maintenu dans ses fonctions de rapporteur. Ajoutons que la proposition de M. Brard avait déjà été rejetée l'an dernier et que la Commission n'avait à se prononcer que sur la modification que son auteur voulait apporter au texte primitif en ce qui concerne l'autorisation de l'inspection académique.

### Le prix de la paix armée

Voici, d'après la « Gazette de Francfort », quelle a été, depuis près de quarante ans, la progression des impôts en Allemagne :

Il ne s'agit que des impôts d'empire ; ceux qui sont perçus par les Etats confédérés ou par les villes ne sont pas compris dans ce tableau : 1875 à 1880, en moyenne, 270 millions de marks ; 1901 à 1905, 940 millions ; 1906, 1.170 millions ; 1909, 1.570 millions ; 1913, 1.670 millions ; 1914, projet, 1.880 millions. Dans ce dernier chiffre est compris une partie de la contribution de guerre d'un milliard qui remplacera en 1914 certains impôts nouveaux non encore perçus.

### La mission militaire allemande en Turquie

A Constantinople, des toast ont été échangés au dîner de gala offert par l'ambassadeur d'Allemagne en l'honneur de la mission militaire allemande.

Le général Liman von Sanders a dit, en s'adressant au ministre de la guerre qui était présent, que les pouvoirs conférés à la mission devaient être étendus afin de lui permettre d'organiser l'armée ottomane. La mission doit donc avoir le droit de demander la mise à la retraite ou le déplacement de tous les officiers incapables de faire du service actif ou de perfectionner leur instruction.

« Si tous les pouvoirs sont don-

nés à la mission, a ajouté le général de Sanders, deux ans suffiront pour faire du 1<sup>er</sup> corps d'armée un corps modèle. »

### Un monument à Robespierre

La cérémonie d'inauguration de la maquette en plâtre du monument érigé par la municipalité de St-Ouen à la mémoire de Maximilien de Robespierre, député de Paris à la Convention nationale, a eu lieu jeudi, dans la grande salle des fêtes communales. La date du 25 décembre a été choisie parce qu'elle coïncide avec celle de l'un des plus grands discours politiques de Robespierre : « Les principes qui doivent guider le gouvernement révolutionnaire » (5 nivôse, an II). Le bronze du monument ne sera érigé que dans quelques mois, au milieu du square situé devant la mairie de Saint-Ouen. La maquette, qui mesure deux mètres de hauteur, représente Robespierre le 9 thermidor ; il vient d'être blessé ; il est debout, appuyé contre une table renversée. C'est l'œuvre du sculpteur Gaston Broquet.

Plusieurs discours ont été prononcés. M. Hector Fleischmann, secrétaire général du Comité, a fait l'apologie de Robespierre, mais sans allusion à l'œuvre sanglante accomplie sous sa dictature. M. Sombat, député socialiste unifié de la Seine, a célébré les qualités morales de Robespierre.

### Un tremblement de terre fait émerger une épave

Des tremblements de terre sous-marins se sont produits ces jours derniers au large de la côte californienne. Un avis de Santa-Barbara annonce que, pendant une violente agitation de la mer qui se produisit alors que le temps était beau, on aperçut, émergeant des flots, l'épave d'un vieux vaisseau qui avait dû sombrer il y a un siècle.

A six kilomètres de ce vaisseau, on remarqua le squelette d'un mastodonte semblant provenir d'une grande profondeur.

Les géologues assurent que le fond de la mer a été secoué par des tremblements. Des sondages vont être faits pour examiner s'il est encore possible de naviguer dans ces parages.

## Petites Nouvelles

Une cage descendante est tombée au fond d'un puits aux charbonnages Nixon, à Montain-Ash (Pays de Galles). Dix-huit mineurs ont été blessés dont sept grièvement.

— A Gubin (Allemagne), dans un restaurant, un voyageur nommé Smolle, fit le pari d'avaler une bille de billard. Il s'enfonça la bille dans la gorge, et, ne pouvant la retirer, il ne tarda pas à succomber étouffé.

— En gare de Bannalec (Finistère), des saboteurs ont immobilisé l'appareil de commandement du signal avancé.

— La fête de l'Arbre de Noël de l'Association générale d'Alsace-Lorraine a eu lieu dimanche après-midi au palais du Trocadéro. Aux côtés des présidentes du comité, M<sup>mes</sup> Charras, Jules Ferry, Jules Kœchlin, avaient pris place M<sup>me</sup> Raymond Poincaré, les représentants du Président de la République et des membres du gouvernement.

— La femme Rignard, ménagère à Petit-Appreville, 46 ans, a été arrêtée pour avoir mis le feu au petit lit dans lequel se trouvait le cadavre de son bébé âgé de deux ans. Elle est soupçonnée d'avoir laissé mourir de faim son enfant, après l'avoir maltraité, le permis d'inhumation fut refusé. La femme Rignard pensait faire disparaître la trace des mauvais traitements qui lui sont reprochés et que l'incendie paraîtrait accidentel.

— Mercredi matin a eu lieu à Dunkerque, l'exécution capitale de l'apache Clément Monvoisin, qui avait été condamné à mort pour assassinat.

# CAUSERIE

## LA MÉTACHORIE

A la bonne heure ! cette dernière nouveauté que Mme Valentine de Saint-Point présentait l'autre jour, manquait un peu à la collection des jolies inventions qu'il nous a été permis d'admirer ces derniers temps.

Le cubisme n'était déjà pas mal, mais il nous apparaît si vieux, si vieux, que Marinetti est sans doute bien près de le ranger dans la catégorie des choses anciennes. Pour lui, les règles, — si tant est qu'elles existent, — qui dirigent cette école de peinture très chère de M. Lampuë, conseiller municipal de Paris et critique d'art à ses heures, ne se différencient guère de celles que les officiels ne voudraient pas violer pour un empire.

Il nous le fit voir clairement en créant la peinture futuriste, synthèse de l'inconcevable et de l'incompréhensible. Son effort ne devait d'ailleurs pas s'arrêter là. Et Marinetti, un beau matin, nous lança dans les jambes ses fameux « bruits » qui avaient pour simple mission de révolutionner la musique. — Ces appareils, peu compliqués, qu'ils s'appellent bourdonneurs, éclateurs, tonneurs ou siffleurs, — eurent malheureusement le succès qu'ils méritaient.

N'empêche que les ronflements et les sifflements du « Réveil de la Capitale » et du « Dîner à la terrasse du Casino » empêchaient Mme Valentine de Saint-Point de dormir tranquillement.

Tranquillement donc, sans éprouver le moindre vertige, elle se mit à mettre ses vers en danse. Et nous eûmes ainsi la « Métachorie ».

Ce fut beau et même admirable ! La « Métachorie » ne comporte plus de ces gestes bizarres et disgracieux qui caractérisent les polkas ou les valseuses ou même les figures de ces pitoyables ballets d'opéra. Misère ! La « Métachorie » c'est la métaphysique de la danse ; le moindre faux pas représente des poèmes entiers. Comme Mme Valentine de Saint-Point ramène toute la poésie, — sa poésie, — à des figures de géométrie, sa danse se caractérise par des angles, des courbes, des parallèles, des perpendiculaires. Et tout cela veut dire les plus belles choses du monde.

Nous ne nous en serions probablement jamais douté, mais il paraît que c'est vrai. Tant mieux !

Dans tous les cas, le tango a le droit de prétendre à quelque chance. Car je m'imagine que, maintenant il ne va plus sembler si ridicule.

Maurice BIGOT.

# CHRONIQUE LOCALE

## DÉPENSES MILITAIRES

La Chambre a voté à une grande majorité le relèvement des soldes des officiers et des sous-officiers.

A cette époque de la vie chère, la situation des officiers était devenue très pénible, dans un grand nombre de garnisons, notamment dans celles de l'Est.

On a bien discuté longtemps sur le chiffre de ce relèvement qui a paru à beaucoup, pour certains grades, un peu trop élevé, mais la crise des cadres, les difficultés du recrutement des officiers ont fait tomber toutes les hésitations et la Chambre a adopté le projet du Gouvernement.

Les officiers verront enfin leurs désirs exaucés et ils ne peuvent manquer d'observer que la République n'a pas été pour eux une marâtre ; car c'est au moment même où le budget s'accroît d'une

façon énorme, où le pays est invité à s'imposer de lourds sacrifices que sans marchander, on accorde des relèvements sérieux des soldes.

Plus d'un milliard est nécessaire pour les besoins de la défense nationale et il n'est pas certain qu'il soit suffisant.

Dans une circulaire récente, M. le ministre des finances rappelait à ses collègues du Gouvernement de limiter à la stricte nécessité les dépenses dans leurs divers départements ministériels et de réaliser le plus possible d'économies, de surveiller, de contrôler les propositions d'augmentation de crédit.

Puisse-t-il être entendu et écouté, mais ce serait bien la première fois qu'un Gouvernement parviendrait à réduire les dépenses qui ne cessent d'augmenter à chaque budget.

Si encore, toutes ces dépenses étaient faites de façon judicieuse, il n'y aurait pas trop à redire contre elles, car somme toute, elles apporteraient des améliorations notables dans les divers services publics.

Mais qui empêchera le gâchis ? qui sera assez fort pour interdire à l'avenir le fâcheux errement si normalement accoutumé dans les administrations que tout crédit voté, accordé, doit être dépensé même si la dépense n'est pas justifiée ?

Et combien de frais inutiles provoqués par la négligence des bureaux ou par la mauvaise volonté de chefs inconscients !

Dans l'œuvre, Gustave Téry signalait tout récemment un fait, qui, s'il est exact, mériterait bien qu'une sanction sévère fut prise contre les coupables.

Nous le citons à titre de document :

Un jour, le chef d'un centre aéronautique reçoit quatorze appareils ; en les examinant il s'aperçoit qu'ils sont construits en dépit du bon sens. Il téléphone au ministre de la Guerre et déclare qu'il convient de refuser la commande.

Ah ! ce fut beau tapage ! « Non ! non ! lui répondit-on, ne refusez pas, mais cassez-les le plus vite possible ! »

Evidemment, il a fallu remplacer ces appareils : la dépense a été double.

De pareils désordres sont plus nombreux qu'on ne se l'imagine. Qu'on augmente les soldes si c'est nécessaire, qu'on vote des crédits mais qu'on les emploie judicieusement, car si les contribuables rechignent bien souvent, c'est parce qu'ils savent que leur argent est mal dépensé.

LOUIS BONNET.

## Pour nos Commerçants

M. le Maire de Cahors adresse l'appel suivant à la population :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE CAHORS

Chers Concitoyens,

Voici venue l'heure, où, suivant la tradition, chacun s'efforce d'offrir à ceux qui lui sont chers, parents, enfants, amis l'objet désiré, artistique, agréable ou utile, qui comblera un vœu, satisfera un désir.

Nous considérons comme un devoir de notre fonction de vous signaler l'effort continu et utile réalisé par nos commerçants pour mettre à la disposition des Cadurciens tout ce qu'ils peuvent souhaiter dans cet ordre d'idées.

Nous considérons comme un devoir de vous affirmer qu'il vous suffira d'une visite dans leurs magasins pour vous convaincre

qu'ils possèdent non seulement le goût le plus sûr et le plus éclairé, mais aussi une conscience et une probité commerciales aussi incapables d'une tromperie que d'une majoration de prix.

Vous estimerez avec nous certainement que la solidarité vous commande, nous commande à tous de soutenir ce commerce local si persévérant, si honnête, si digne, qu'elle nous interdise d'envoyer au loin et souvent à de vastes sociétés anonymes sur la foi de prospectus multiples fois trompeurs, des bénéfices qui lui appartiennent normalement, légitimement et dont aucun argument sérieux ne permet de le frustrer.

Nous restons convaincus que vous ne resterez pas sourds à notre appel et qu'en agissant comme nous vous en prions, vous aurez à cœur de contribuer — et ceci ne peut vous laisser indifférents — à la prospérité de notre chère petite patrie.

La Municipalité de Cahors.

## POUR LES PLANTEURS DE TABAC

Question écrite déposée le 23 décembre 1913, à la présidence de la Chambre, par M. de Monzie, député, demandant à M. le Ministre des Finances s'il entend assurer, conformément aux engagements pris, le relèvement des prix du tabac à priser.

## Un ordre du jour

Les officiers mécaniciens de la marine du Commerce du Havre, à leur réunion syndicale du 18 décembre, font part à M. de Monzie des regrets que leur occasionne son départ du sous-secrétariat d'Etat de la marine marchande et lui envoient l'assurance de leurs sentiments respectueux et dévoués.

LESIEUTRE,  
Président du syndicat.

## En l'honneur de M. Malvy

Le conseil d'administration du « Gorrit del Quercy » et le bureau des « Enfants de Figeac » ont décidé d'offrir, avec le concours de la société des « Originaux du Lot » un PUNCH d'honneur à M. Malvy, à l'occasion de son élévation dans les conseils du Gouvernement, comme Ministre du Commerce et des P. T. T.

Tous les Quercynois de la capitale tiendront, nous en sommes certains, à s'associer à la manifestation de sympathie, dont l'initiative a été prise par les sociétés du « Gorrit » et des « Enfants de Figeac », qui fêteront, l'une son président d'honneur, l'autre son compatriote, M. Malvy, étant né à Figeac.

Ce PUNCH d'honneur, aura lieu le mercredi 31 décembre 1913, à 8 h. 30 du soir (veille du jour de l'an) au palais d'Orléans, 200, avenue du Maine, Prix d'entrée : 1 fr. donnant droit à : coupe de champagne, café, gâteaux et vestiaire.

Les dames sont instamment priées d'assister à cette fête.

Une musique militaire prêtera son concours.

## Au 7<sup>me</sup>

Sont inscrits au tableau d'avancement :

Pour le grade de lieutenant-colonel, M. Chaumac de Lanza, chef de bataillon au 7<sup>e</sup> ;

Pour le grade de capitaines : MM. Valentin et Chomereau de St-André, lieutenants au 7<sup>e</sup> ;

M. le capitaine Soulié, du 7<sup>e</sup> passe au 16<sup>e</sup> ;

M. Baron-Dauthet, lieutenant au 17<sup>e</sup> est promu capitaine et affecté au 7<sup>e</sup> ;

M. Barny de Romanet, lieutenant au 14<sup>e</sup> est promu capitaine et affecté au 7<sup>e</sup> ;

## Réserve

MM. Cadène, Lapaume et Besse, sous-lieutenants de réserve au régiment de réserve de Cahors, sont promus lieutenants.

M. Albet, sergent réserviste au régiment d'infanterie d'Agén est promu sous-lieutenant et affecté au régiment de réserve de Cahors.

## Territoriale

MM. Murat, adjudant au 96<sup>e</sup> territorial et Calmettes, adjudant au 129<sup>e</sup> territorial, sont promus sous-lieutenants et affectés au 131<sup>e</sup> territorial.

## Enseignement primaire

Sont nommés : MM. Lagard, instituteur à Cassagne, est nommé instituteur à Moncabrier. Tandy, instituteur à Varlhombes (Aveyron), est nommé instituteur à Saillan.

Lavalin, instituteur adjoint à Aynac, est nommé instituteur chargé d'école à Ruyères.

Mmes Jauzach, institutrice adjointe, école maternelle à St-Céré, est nommée institutrice chargée de l'école maternelle à St-Céré.

Buzach, institutrice en congé, est nommée institutrice adjointe, école maternelle à St-Céré.

Lavalin, institutrice adjointe à Aynac, est nommée institutrice chargée d'école à Ruyères.

Pradelle, institutrice à Ruyères, est nommée institutrice adjointe à Aynac.

Delbreil, institutrice à Flottes (Pradines), est nommée institutrice à Espédaillac.

Sadoul, institutrice à Saint-Martin-le-Désarnat (Laverantière), est nommée institutrice à Valroufié.

Mlle Capsal, institutrice à Espédaillac, est nommée institutrice à Saint-Martin-le-Désarnat (Laverantière).

## CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre suivante :

A Monsieur le Directeur du « Journal du Lot ».

Monsieur le Directeur,

Veuillez-vous avoir l'obligeance de me permettre de rectifier, dans votre estimable journal, le compte-rendu qui a été fait de la dernière séance du Conseil municipal de Cahors. Je crois cette rectification nécessaire pour le public.

J'ai pris deux fois la parole, dans cette séance, non pas pour créer un incident, ni une division, mais tout simplement pour dire ceci :

1<sup>o</sup> Que les garderies d'enfants pendant les vacances, devraient être, cette année, votées en principe par l'inscription d'un crédit au moment de la formation du budget.

2<sup>o</sup> Qu'à mon avis, il eût été plus conforme, à l'intérêt de la ville, d'attendre, pour acheter des compteurs à eau, le résultat des sondages qui doivent être faits sur le Mont d'Angély et pour lesquels nous avons voté un crédit.

Si ces sondages donnaient un bon résultat, les compteurs deviendraient inutiles.

J'ai dit également qu'il est d'usage, avant de faire une dépense, d'en demander le vote et de l'inscrire au budget.

En disant cela, je n'avais ni le désir, ni l'intention qu'on me prête, je croyais faire simplement mon devoir de conseiller municipal.

Il m'y avait pas là, je pense, de quoi motiver un vote de confiance, ni

craindre de mettre la République en péril.

Les vrais républicains, dont je suis, j'espère, ne redoutent pas la liberté pour les autres, mais ils la revendiquent pour eux, sans croire porter atteinte à l'esprit de discipline.

Je laisse au public le soin d'apprécier mes actes au sein de l'Assemblée municipale.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jules RESSIGUIER,  
Conseiller municipal.

## Ponts et Chaussées

Aux termes d'un arrêté en date du 23 décembre 1913, M. Filhol Henri, adjoint technique de 1<sup>re</sup> classe des ponts et chaussées, au service ordinaire, a été affecté, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1914, en outre et accessoirement, au service des études et travaux de la ligne de Cahors à Moissac.

## Elections

M. Melou, instituteur à Figeac, adresse à M. le ministre une lettre de protestation dont voici les passages essentiels :

« J'ai l'honneur de vous exposer que les instituteurs du Lot ayant été appelés à élire le 8 décembre 1913 deux délégués au conseil départemental, des irrégularités ont été commises.

1. L'élection était fixée par arrêté préfectoral au 8 décembre 1913. Le dépouillement devait avoir lieu, d'après l'article 11 du décret du 12 novembre 1886, le lendemain ou le surlendemain de l'élection, c'est-à-dire le 9 ou le 10 décembre.

Or, le dépouillement a été fait le 11 décembre, un jour plus tard :

2. Il a été procédé au dépouillement par une commission composée des membres suivants : un conseiller de préfecture, l'inspecteur d'académie, deux inspecteurs primaires et quatre instituteurs qui sont les adjoints de l'un des candidats.

Or, le décret précité ne prévoit comme membre de la commission que le préfet, l'inspecteur d'académie, deux inspecteurs primaires :

3. D'après le même décret, « le préfet ouvre les plis cachetés, émarge sur la liste des électeurs les noms des votants et dépose dans une urne les enveloppes cachetées contenant les bulletins de vote ».

Or, aucune urne n'a été placée sur la table. Les plis cachetés ont été ouvert par les instituteurs adjoints dont quelques uns tournaient le dos au public, que par MM. le conseiller de préfecture, l'inspecteur d'académie, les inspecteurs primaires.

Les enveloppes blanches contenant les bulletins de vote ont été déposées sur la table. Elles ont été ouvertes par les mêmes personnes opérant à la fois.

Il est évident que par ce procédé le secret du vote n'a pas été assuré.

En ma qualité de membre du corps électoral, et par esprit de justice, je proteste contre ces irrégularités.

Elles ont permis aux scrutateurs de surprendre le secret du vote.

Elles ont rendu la fraude possible, et partant sont susceptibles d'avoir modifié le résultat du scrutin.

En conséquence je vous demande très respectueusement monsieur le ministre de vouloir bien annuler l'élection. »

## Avis

Les personnes qui désirent participer à la distribution des boutures de porte-greffes et de producteurs directs provenant de la pépinière départementale, sont priées d'en faire la demande à M. Douaire, directeur des services agricoles du Lot avant le 1<sup>er</sup> janvier 1914.

## Médaille d'honneur

Notre compatriote, M. Pierre Pourpoint, voyageur de commerce à Cahors, vient de recevoir une médaille d'argent et un diplôme d'honneur du travail pour ses 20 années consécutives de bons et loyaux services dans la même maison de commerce, Paris-Cahors.

Cette médaille et ce diplôme lui ont été remis le jour de la Noël dans une petite réunion à laquelle assistait tout le personnel de la maison, par le Directeur M. Caumer qui fit l'éloge de son collaborateur, aux applaudissements de tous.

Nos félicitations à M. Pourpoint.

## Clôture de la chasse

La clôture de la chasse est fixée dans le Lot au 25 janvier.

## Syndicat des planteurs de tabac

Les membres de syndicat des planteurs de tabac de Cahors sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 28 courant à 2 heures du soir, à la mairie.

## Ordre du jour :

Paiement des cotisations ;  
Renouvellement du bureau de la Commission et des délégués à la Fédération.

Le Secrétaire,  
J. COSSÉ.

NOTA. — Réunion de la commission administrative samedi 27 courant à 8 h. 1/2 du soir.

## Souvenir Français

Il y a un an et demi, le Souvenir Français a fait élever, à frais communs avec le 7<sup>e</sup> d'infanterie, un monument dans l'enclos du Cimetière de Cahors réservé aux sépultures militaires.

Le Comité du Lot désirerait vivement compléter son œuvre, en faisant fixer aux parois de la stèle des plaques de marbre sur lesquelles seraient gravés des inscriptions rappelant les noms des braves de tout grade et de toutes armes, nés dans l'arrondissement de Cahors et morts au champ d'honneur. Pareil dessein a récemment été accompli à Gourdon et toutes les personnes qui se sont trouvées groupées autour de M. le lieutenant Dulot, lors des belles fêtes du 14 septembre dernier, se souviennent de l'émotion de la foule quand lecture fut donnée, devant les drapeaux des vétérans, de ce palmarès glorieux.

Pour réaliser son projet, le Comité fait appel à la collaboration des familles, des Municipalités et de tous ceux qui ont à cœur d'assurer le culte patriotique du souvenir. Il prie instamment les personnes en mesure de lui fournir ces renseignements, de vouloir bien lui faire connaître :

1<sup>o</sup> Les noms des militaires morts sur le champ de bataille ou des suites de leurs blessures, qu'elles connaissent.

2<sup>o</sup> Les lieux et dates de naissance ;

3<sup>o</sup> Si possible les états de service ;

4<sup>o</sup> La date et le nom du combat, dans lequel la mort serait survenue, ou dans lequel les blessures auraient été reçues.

Ne pas hésiter à envoyer des renseignements même incomplets, même douteux. La moindre donnée pouvant mettre sur la bonne voie et éviter des omissions très regrettables. Le Comité se réserve d'ailleurs le soin de contrôler, avec toute la rigueur possible, toutes les communications qui lui seront adressées. Il serait heureux de recevoir communication des documents écrits, ayant un caractère officiel, qui pourront lui être confiés. Prière d'adresser la correspon-

# LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE  
Diane et Blanche

XL

Trois lettres

Raoul, en rentrant à la villa Labardès, deux heures environ après le moment où Marcel avait quitté le château de Presles, apprit que son père adoptif était ressorti à cheval presque aussitôt après son retour, en laissant une lettre pour lui.

Cette lettre, dont le jeune homme brisa le cachet avec une angoisse facile à comprendre si l'on veut bien se reporter à tout ce qui venait de se passer devant ses yeux, contenait ce qui suit :

« Mon cher enfant,  
« Au milieu du malheur justement mérité qui m'accable, il me reste une suprême consolation : celle de me dire que vous m'aimez... J'en avais

Reproduction interdite aux journaux n'ayant de traité avec l'Agence Favra.

déjà la conviction, vous m'en avez donné la preuve, en prenant si noblement ma défense vis-à-vis du père de votre Blanche adorée... en répondant de moi corps pour corps, honneur pour honneur...

« C'est si bon d'être aimé !...

« Je l'ai été trois fois dans ma vie :

« Par votre père, d'abord...

« Par Georges Herbert, ensuite...

« Et enfin par vous, Raoul...

« Hélas !!! et puissiez-vous n'en point faire par vous-même la triste expérience, je porte malheur à ceux qui me donnent une part de leur âme !

« En vérité, mon cher enfant, je ne sais pas pourquoi je vous dis tout cela... C'est ma pensée qui retourne en arrière, et ma plume la suit... Ce n'est pas là pourtant ce que je voulais vous écrire...

« Je vais faire une absence... peut-être ne sera-t-elle que de courte durée... Dans tous les cas, je vous prie, et au besoin je vous ordonne, de ne concevoir sur mon compte aucune inquiétude.

« En réfléchissant à quelques paroles que vous m'avez entendu prononcer récemment au château de Presles, je m'aperçois que ces paroles mal interprétées pourraient vous faire croire, de ma part, à des pensées de suicide...

« Si cette idée vous était venue,

chassez-la bien loin, mon enfant... Soyez certain que ce ne sera jamais par le suicide que Marcel de Labardès finira... Il me reste assez de cœur et assez d'intelligence pour comprendre que ce n'est point en me brisant la tête d'un coup de pistolet que je compléterai l'expiation des deux crimes de ma vie...

« Car j'ai commis deux crimes, Raoul...

« Déjà, vous en soupçonnez un...

« Peut-être un jour viendra-t-il où vous connaîtrez l'autre... Mais cet autre crime, Raoul, c'est moi-même qui vous le révélerai... le lendemain de ma mort.

« Ne cherchez point à comprendre ce que je veux dire... L'énigme que je pose en ce moment sous vos yeux est impénétrable.

« Je vous le répète, mon enfant, quoi qu'il arrive, ne craignez rien pour ma vie...

« Avant deux jours, vous aurez reçu de mes nouvelles...

« Votre père adoptif et votre ami qui vous aime de toutes ses forces et qui vous embrasse de toute son âme.

« MARCEL DE LABARDÈS. »

Le lendemain, dans la soirée, une lourde voiture âgée au moins d'un demi-siècle s'arrêtait devant le poron du château de Presles.

De cette voiture descendait un vieillard vert encore et bien conservé, portant (en 1847...) de petites ailes

de pigeon, poudrées à frimas, une petite queue en saisisis, un gros diamant à son jabot, une culotte court, des bas de soie noirs, et des souliers à boucles.

Le petit vieillard que cet étrange accoutrement ne rendait nullement ridicule, était le doyen des notaires de Toulon. Depuis son entrée en fonctions, c'est-à-dire depuis quarante-cinq ans, il était chargé des affaires de la maison de Presles, et il avait été le notaire de feu le baron Antide de Labardès avant d'être celui de Marcel.

Il apportait au général le projet de contrat dont nous avons entendu parler déjà.

Il était en outre chargé par Raoul d'un acte parfaitement en règle, et d'une lettre de son père adoptif.

L'acte contenait une donation authentique et irrévocable de la totalité des biens meubles et immeubles composant la fortune de Marcel.

Voici la lettre :

« Mon cher enfant,

« Ne songez même point à me remercier... Je n'ai droit à aucune reconnaissance de votre part...

« En faisant ce que je fais, je m'acquiesce d'une dette sacrée.

« Je quitte la Provence à l'instant. Ne cherchez point à savoir ce que je serai devenu, vous ne viendrez point à bout de le découvrir. Croyez seulement que, de loin comme de près, je

serai toujours auprès de vous par la pensée... Je ne vous dis pas dans cette lettre un éternel adieu... Une fois encore vous recevrez de mes nouvelles...

« Vous allez être le mari de mademoiselle Blanche de Presles... aimez-la, Raoul... aimez-la bien mon enfant... aimez-la comme elle mérite d'être aimée... C'est votre devoir, et ce sera votre bonheur...

« Adieu... vous savez si je vous aime. »

« MARCEL DE LABARDÈS »

Raoul, le cœur troublé, les yeux pleins de larmes, questionna le vieux notaire.

Les réponses de ce dernier ne purent lui fournir aucun renseignement de quelque importance.

Après avoir fait rédiger et avoir signé l'acte de donation au profit de son fils adoptif, M. de Labardès avait annoncé qu'il quittait Toulon à l'instant même, en emportant une somme de vingt-cinq mille francs, seule et minime fraction qu'il prétendit garder de toute sa fortune.

Quatre jours s'étaient écoulés.

On avait fixé l'époque du mariage de Raoul et de Blanche et cette époque était proche.

Les choix terribles et réitérés que le général avait dû subir semblaient avoir exercé une heureuse influence sur son état moral.

Depuis les scènes émuantes retracées dans les précédents chapitres, on n'avait eu à signaler ni lacune dans ses souvenirs, ni affaiblissement dans ses facultés intellectuelles.

Blanche comprenait maintenant qu'en croyant à la rivalité et à l'avarice de Diane, elle avait été le jouet d'une étrange et fatale illusion dont elle ne cherchait point à approfondir la véritable cause.

Diane se sentait heureuse de voir la tendresse de sa fille revenir à elle comme par le passé, après avoir cru que cette tendresse était pour jamais perdue.

Raoul passait ses journées entières au château, d'où il ne s'éloignait que le soir.

Gontran, au contraire, avait établi son quartier général à Toulon. Il semblait fuir et redouter la maison de son père, et nous n'avons pas besoin de dire que tous les habitants du château applaudissaient au parti pris par le vicomte en cette occasion.

Dans l'après-midi du cinquième jour, le valet de chambre de Gontran entra au salon où tous nos personnages étaient réunis, et remit à madame Herbert un billet.

Elle pâlit légèrement en regardant la suscription, car elle venait de reconnaître l'écriture de son frère.

(A suivre).

dance à M. Rames, officier d'administration principal du Génie, 19, rue St-Géry à Cahors.

### CHAMBRE DE COMMERCE DE CAHORS

Extrait du procès-verbal de la séance du jeudi 18 décembre

PRÉSIDENCE DE M. CAYLA CAPRAIS

Parmi les nombreux sujets proposés à la compétence de la chambre et soumis à ses délibérations, il faut particulièrement retenir les suivants :

1<sup>o</sup> Invitée par M. le Préfet à donner son avis sur le réseau de tramways départementaux en ce qui concerne la déviation Camburat et la variante Cahors, la Chambre de commerce, dans un rapport fortement motivé, a émis une opinion favorable à la déviation Camburat qui profite de l'exécution en cours du chemin n° 43, sans apporter aucune modification dans l'économie générale du projet ; mais il n'en est pas de même de la variante du tracé par les quais de Cahors, au sujet de laquelle la Chambre a émis un avis nettement défavorable, appuyé sur des raisons que son rapport expose d'une manière complète ; en conséquence, elle a émis le vœu que le projet primitif faisant passer la ligne par le boulevard Gambetta soit maintenu ; la variante proposée devant entraîner une dépense supplémentaire d'environ 50.000 fr. et ayant pour conséquence de peu ou mal desservir la ville de Cahors, c'est-à-dire l'agglomération la plus importante de tout le parcours du réseau.

2<sup>o</sup> M. le Préfet a fait connaître à la Chambre que le compte de gestion pour l'exercice 1912 et le projet de budget pour l'exercice 1914 avaient été approuvés par lui et par le Ministre du commerce tels qu'ils leur ont été présentés par la Compagnie.

3<sup>o</sup> M. Calméjane-Course, rapporteur de projet de loi relatif au salaire des ouvriers à domicile, a déposé son rapport qui conclut, non à l'établissement par le législateur d'un salaire minimum pour cette catégorie de travailleurs, mais à l'adoption d'un prix de façon, basé sur le prix de revient des mêmes objets confectionnés par les ouvrières à l'atelier.

4<sup>o</sup> Le sixième Congrès International des Chambres de Commerce et des Associations Commerciales et Industrielles, se tiendra à Paris en juin 1914. La désignation de Paris comme siège de cette importante manifestation économique est un succès pour notre pays qui le doit à l'initiative et aux efforts du Président de la Chambre de Commerce de Paris.

5<sup>o</sup> Il vient de se fonder à Toulouse un Service régional du Commerce Extérieur, groupant toutes les Chambres de Commerce du Sud-Ouest, dans le but de fournir aux commerçants et aux industriels de la région tous renseignements utiles relativement aux débouchés que leurs produits peuvent trouver à l'étranger et toutes références en ce qui concerne les représentants hors de France, avec lesquels ils auraient besoin d'entrer en relations. Cette fondation a reçu l'agrément du Ministère du Commerce qui en a lui-même rédigé les statuts. La Chambre de Cahors, sollicitée d'entrer dans ce groupement, a donné son adhésion et souscrit une part d'actions.

6<sup>o</sup> La Chambre de Commerce de Cahors s'est associée au vœu émis par la Chambre d'Orléans à la suite de la terrible catastrophe de Melun. Elle demande aux Compagnies de chemins de fer :

a) la révision de l'emplacement et de la nature des signaux ;  
b) que les trains à grande vitesse donnent, comme auxiliaire aux mécaniciens, une vigie exclusivement chargée de lui annoncer les signaux ;  
c) que la circulaire du 27 novembre 1913 sur l'éclairage des trains soit mise en vigueur dans le plus bref délai.

Ces mesures rendraient moins fréquentes, sinon tout à fait impossibles, les catastrophes comme celle qui vient de se produire récemment.

7<sup>o</sup> Avec la Chambre de Commerce d'Aurillac, elle demandera aux Compagnies de chemins de fer que dorénavant :

a) les trains à durée de circulation limitée soient mis en marche pendant une durée égale pour tous, quels que soient les points qu'ils ont à desservir ;  
b) les grands réseaux français s'entendent pour adopter une date uniforme de leurs changements de service, par exemple le 25 juin et le 10 octobre.

Le manque d'uniformité constaté jusqu'ici dans le choix de ces dates pour les différentes Compagnies étant une gêne pour le public et qu'il serait facile par l'entente de lui éviter.

Le Président, CAYLA Caprais.

### Jeunes gens de la classe 1913

n'ayant pas obéi à l'ordre d'appel

Les commandants de recrutement, sur un ordre télégraphique du ministre de la guerre, qui leur a été transmis par les commandants de corps d'armée, sont en train d'envoyer aux jeunes gens de la classe 1913 qui n'ont pas obéi à leur ordre d'appel, un ordre de route portant convocation pour le 2 janvier 1914.

Nous croyons utile de rappeler

que 30 jours après la date de convocation, les jeunes gens n'ayant pas rejoint sont déclarés « insoumis ». Ce délai est porté à deux mois pour les appelés de l'Algérie-Tunisie affectés à des corps en France.

Indépendamment des peines édictées par la loi contre les insoumis, ceux-ci doivent faire leur temps normal de service, le temps pendant lequel ils n'ont pas été présents sous les drapeaux ne pouvant pas, aux termes de la loi, leur être compté.

### Théâtre de Cahors

Nous rappelons que la représentation de

### L'AMOUR VEILLE. --- VENISE

de MM. de Flers et Caillavet, aura lieu le lundi 29 décembre 1913.

Ce sera une soirée exquise, du meilleur ton ; le sympathique impresario a réuni une interprétation de tout premier ordre qui justifie pleinement le très grand succès qu'elle accueille partout.

### Théâtre du Capitole

(DIRECTION J. BOYER)

#### Spectacles projetés

Dimanche 28 : matinée « Sigurd » soirée « Manon », avec le concours de Mlle Jane Vautier, de l'Opéra-Comique.

Mardi 30 : « Rigoletto ».

Mercredi 31 : troisième de l'immense succès « Graziella ».

Jeudi 1<sup>er</sup> janvier, à l'occasion des fêtes du nouvel an, deux grandes représentations : matinée « Les Huguenots », soirée « Thaïs » (repris).

Vendredi 2 : « La Tosca ».

### Avenir Caduroien

Programme des morceaux qui seront exécutés le dimanche 28 décembre pour la clôture des Concerts d'automne :

Cortège Triomphal Avon.  
Les Noces de Figaro (Op.) Mozart.  
Fleurs de Printemps (V.) Sainderna.  
Prélude de Faust Gounod.  
Petons Roses (Marche) Andrieu.  
De 15 h. à 16 h. Allées Fénélon.

### Etat civil de la ville de Cahors

Du 20 au 27 décembre 1913.

#### NAISSANCES

Larrive Suzanne-Emilie, au Lycée Gambetta.  
Delmas Christian-Pierre, place des Petites Boucheries, 5.

#### PUBLICATIONS DE MARIAGES

Périé Louis-Vincent, mécanicien, et Escrouzailles Germaine, s. p.  
Tulet Eugène, propriétaire, et Roques Marie, s. p.

#### MARIAGE

Cheyrouze Basile-J.-Baptiste voyageur de commerce, et Michet Jeanne-Rose-Louise, lisseuse.

#### DÉCÈS

Courtil Louis-Julien, 21 ans, soldat au 7<sup>e</sup> de ligne.  
Combarieu Guillaume, 66 ans, cultivateur impasse St-Pierre.  
Massalou Marguerite, 91 ans, s. p. rue Blanqui, 14.  
Imbert Julie, épouse Paganel, 52 ans, boulevard Gambetta, 107.  
Mouly François, 61 ans, cultivateur à St-Henri.  
Magnes Charles, 13 ans, cultivateur aux Junies.  
Alibert, Antoinette, épouse Contou, 66 ans, quai de Regourd, 7.  
Casté Jeanne, v<sup>e</sup> Fernandès 93 ans, rue du Lycée, 46.  
Bennes Philippe-Auguste, 59 ans, ancien voiturier, rue Dominici, 41.  
Périé Anne-Eugénie-Prosperie-Marie, 78 ans, rue Fénélon, 9.  
Bosredon Anne, v<sup>e</sup> Bessières 63 ans, rue Brives, 31.  
Delpérier Jean, 74 ans, maçon, Hospice.

### FOIRES DE LA SEMAINE

du 29 décemb. 1913 au 4 janvier 1914

#### ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Lundi 29 décembre 1913 : Cazals, Cremps, Laramière, Lentillac, St-Paul-Labouffie.

Mardi 30 : Lalbenque.

Mercredi 31 : Montcuq.

Jeudi 1<sup>er</sup> janvier 1914 : Limogne, Saux.

Vendredi 2 : Belmont, l'Hospitalet.

Samedi 3 : Cahors, Duravel.

#### ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Lundi 29 décembre 1913 : Molières, Rudelle.

Mardi 30 : Sénailac (Latronquièrre).

Vendredi 2 janvier 1914 : Aynac, Gagnac.

Samedi 3 : Bagnac, Labathude (au village de Rouquayroux).

#### ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Lundi 29 décembre 1913 : Peyrilles, Le Roc.

Mercredi 31 : Gramat, Payrignac.

Jeudi 1<sup>er</sup> janvier 1914 : Masclat, Vayrac.

Vendredi 2 : Anglars-Nozac, Gignac.

### COT

Commissionnaire, Toulouse-Cahors

fait toutes commissions et commandes.

Bureau CAFÉ ALSACE

## Alimentation

### AUX PRODUITS FÉLIX LASAYGUES

18, RUE DES CADOURQUES (MAISON LASSERRE)

#### AVIS

M. LASAYGUES a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient de créer un dépôt de ses pâtés de foies gras truffés chez

M. PAUBERT

Pâtissier, rue Fénélon, à Cahors.

### Arrondissement de Cahors

#### Catus

Un beau-père tue son gendre et se suicide. — La paisible commune de Saint-Médard-près-Catus, a été le théâtre d'un terrible drame de famille qui a jeté la plus vive consternation parmi la population.

Depuis longtemps les sieurs Magnol et Doumerc, son gendre, vivaient en mauvaise intelligence. Des disputes s'élevaient entre eux pour des motifs les plus futiles. Très honnêtes d'ailleurs tous les deux, le public n'avait rien à leur reprocher.

Le bonheur le plus parfait aurait dû régner dans cette famille qui était très aisée. La dame Magnol, avait premières noces d'un sieur Couderc, avait épousé Magnol, veuf aussi. Or, Magnol avait de son premier mariage une fillette et sa femme un garçon. Elevés et ayant grandi comme frère et sœur, les deux enfants purent réaliser leur rêve qui était de se marier ensemble. Peu après la brouille survint entre les deux couples et, bien qu'habitants la même maison, les nouveaux mariés vécurent séparés de leurs parents. La famille s'était de nouveau réunie cependant depuis déjà quelques temps.

Or, lundi, Magnol, qui avait déjeuné avec des amis et avait peut-être bu un peu plus que de coutume, alla faire un tour de chasse, et à quinze cents mètres environ de la maison, dans une vigne leur appartenant, il trouva son gendre en train de ramasser des truffes. Or, tous les ans à la même époque, une dispute avait lieu à cet égard, Magnol entendant ramasser seuls les truffes et ne voulant pas que son gendre put distraire quoi que ce fut du produit de la vente.

Que se passa-t-il à ce moment ? Toujours est-il que Magnol visa son gendre et fit feu sur lui. Puis, tournant son arme contre lui-même, il se fit sauter la cervelle.

Ce drame a vivement impressionné toute la population de Saint-Médard et des environs.

#### Luzech

Conseil municipal. — Séance du 21 décembre 1913. La séance est ouverte à 4 1/2 sous la présidence de M. Desprats, maire.

M. Poujade donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Ce procès-verbal est adopté sur rectification de MM. Fournié et Poujet qui déclarent avoir voté pour le maintien en première ligne du chemin de l'île.

Le Conseil donne un avis favorable aux demandes d'allocation journalière formulées par MM. Abel Labro, Alfred Bonafous et Henri Bouysset, qui seront appelés à accomplir une période d'instruction militaire.

Avis favorable est également donné aux demandes des veuves Baudier et Delsuc dont les fils seront appelés sous les drapeaux avec la classe 1914.

Le conseil approuve la décision de la commission d'assistance pour la pension mensuelle de 10 francs à Sylvain Récejat âgé de 70 ans.

Il maintient une décision déjà prise concernant l'achat des immeubles appartenant à l'hospice et accepte l'offre du bureau de cet établissement qui fixe le prix de vente à 6000 fr.

M. le maire expose l'économie du projet de construction d'une école de filles. On pourra faire face à la dépense qui s'élèvera à 70.000 fr. environ au moyen d'une conversion de tous les emprunts actuels, de la subvention de l'État dans la proportion de 43 0/0 et d'un secours qui sera demandé au pari mutuel pour assainissement de la ville. De la sorte on n'aura pas à augmenter les impôts.

Le conseil donne un avis favorable au projet d'assurance de la municipalité à la « Mutuelle des Maires de France » en formation ; la cotisation annuelle est de 5 fr.

Il inscrit la commune comme membre honoraire de la mutualité scolaire de l'arrondissement de Cahors.

Il vote une somme de 12 fr. pour l'achat de vues géographiques pour l'école de garçons.

Il renvoie à la commission des finances pour voies et moyens, la demande du solde définitif formulée par l'entrepreneur des travaux d'adduction d'eau. Il n'a pas été prévu au budget la somme de 800 fr. nécessaire à ce règlement.

M. le maire communique au conseil une lettre de M. le Préfet concernant un crédit de 200 fr. inscrit au budget sous la rubrique « subvention aux foires » et destiné au comité d'initiative, section économique.

C'est le point de départ d'une longue discussion pendant laquelle on échange des paroles aigre-douces. Y prennent part M. le Maire et MM. Poujade, Bousquet, Servan, Martin, etc. M. Cavalé dit qu'on a dépensé, à plusieurs reprises, de fortes sommes, notamment 1200 fr. pendant 3 ans consécutifs, pour essayer de développer nos foires et que toutes les tentatives ont échoué. On n'arrivera pas à un meilleur résultat. Finalement, sur la proposition du maire qui affirme que le comité d'initiative empiète sur ses attributions et qu'il y a confusion des pouvoirs, le conseil désigne, au scrutin secret, une commission municipale qui s'occupera à l'avenir de l'organisation des foires à la place du comité mandataire de l'Assemblée municipale depuis 1912.

Cette commission est composée de MM. Baptistin Cavalé, Bousquet, Méraud, Servan, Saux, Fournié et Barry.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Adresse. — A l'issue de la réunion du 21 décembre dernier, sur la proposition de M. Poujade, l'adresse suivante a été envoyée à M. Malvy, ministre du commerce :

« Les conseillers municipaux de la commune de Luzech, soussignés, réunis hors séance le 21 décembre 1913 à la mairie,

« Adressent au sympathique et dévoué député du Lot, M. Malvy, leurs chaleureuses félicitations pour son entrée au Ministère du commerce, « Mettent en lui leur foi inébranlable pour aboutir les justes revendications des populations rurales, « Et l'assurent de leur bien vive sympathie et de leur entier dévouement ».

Ont signé : Barry adjoint, Poujade, Méraud, Vidal, Servan, Bousquet, Cavalé.

#### Albas

Acte de probité. — Mardi dernier, Monsieur Laval, Receveur ruraliste, perdit son porte-monnaie sur la route de Pradines à Cahors. Les recherches qu'il fit restèrent vaines et après avoir averti M. le Commissaire de police de sa mésaventure, il rentra à Albas résigné à subir sa petite perte.

Mercredi matin, le télégraphe lui apportait l'agréable surprise que le porte-monnaie et les 49 fr. 90 qu'il renfermait, venaient d'être remis à sa tante et à sa fille.

L'objet perdu était heureusement tombé entre les mains d'un honnête homme qui l'avait ramassé sur le Pont Valentré. C'est, en effet, Monsieur Jules Roques, chef de district à la C<sup>te</sup> d'Orléans qui s'empressa de remettre sa trouvaille au bureau de police.

Nous prions M. Roques de vouloir bien recevoir toutes nos félicitations pour cet acte de probité.

Fête scolaire. — Toutes les cartes pour la soirée récréative de dimanche ont été enlevées dès jeudi matin.

Malgré toute la bonne volonté du personnel enseignant laïque, il n'a pas été possible de donner satisfaction à tout le monde.

200 cartes seront mises en vente dès lundi prochain chez M. Laval, Receveur ruraliste. On les délivrera de préférence aux personnes qui n'ont pas pu assister à la première représentation.

Ces personnes sont priées de retirer leurs billets dans la journée de dimanche pour la soirée du 1<sup>er</sup> Janvier.

#### Bagat

Au Comité Républicain. — Dimanche 21 décembre, le Comité d'action et de défense républicaine et laïque de Bagat a tenu son Assemblée générale annuelle au siège social, maison Gastal Jean, à Bagat.

Le Bureau a rendu compte à l'Assemblée de la mission qui lui avait été confiée et a donné lecture des divers documents ; les comptes du Trésorier ont été approuvés avec félicitations. L'ordre du jour portait le renouvellement des membres du Bureau. A l'unanimité le même Bureau a été réélu pour l'année 1914.

À 19 heures le banquet traditionnel réunissant tous les membres du Comité chez M. Laniès Jean débitant de tabac et dépositaire de journaux. A la louange de M<sup>me</sup> Laniès, le repas excellemment servi a mérité les éloges de tous les convives. L'union, la concorde et la plus franche gaieté ont présidé à cette agape fraternelle.

La soirée en tous points excellente a été égayée par des romances, des chants patriotiques, des monologues humoristiques et des chœurs. On a choqué à la santé des membres d'honneur et des membres participants ; on a bu à la prospérité toujours croissante du Comité et à la République démocratique et sociale.

Rendez-vous au banquet de 1914.

Le Bureau.

### Arrondissement de Figeac

#### Saint-Sulpice

Caisse des écoles. — M. le ministre de l'Instruction publique vient d'accorder sur la proposition de M. le Préfet du Lot une subvention de 20 fr. à la caisse des écoles de notre commune.

Nos remerciements à M. le Préfet.

Répartiteurs. — Dans sa dernière réunion le Conseil municipal a dressé ainsi qu'il suit la liste des répartiteurs pour 1914.

Propriétaires habitant la commune : MM. Francoual Elie, Jean Sénac, Lafon Faustin, Labro Pantaléon ; Rougeyrolles Darius, Auguste Despeyrouy.

Propriétaires forains : MM. Emile Delmas, Jérémie Pradines, Joachim Nadal, Pégourié Louis, Toulza Jacques, Oulié Jacques.

#### Marcihac

Débts de boissons. — En vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 30 novembre, M. Falguères, maire de Marcihac, a pris un arrêté interdisant l'ouverture de nouveaux débits de boissons dans un rayon de 50 mètres autour des écoles, de l'église, du cimetière. Cet arrêté, revêtu de l'approbation préfectorale, est affiché à la porte de la mairie.

#### Puybrun

Foot-ball. — Dimanche soir à 2 h. 1/2, le Sporting Club Puybrunnais, recevra sur son terrain l'Union Sportive Bellocoise ; les 2 équipes se sont déjà rencontrées à Beaulieu il y a 15 jours et, après une partie acharnée l'arbitre dut proclamer le match nul, 3 points ayant été marqués des 2 côtés.

Le Sporting club Puybrunnais est allé, le jour de la Noël, prendre un galop d'entraînement à Vayrac dont il a battu l'équipe locale par 36 points à 0.

Ce résultat superbe, si l'on tient compte que l'équipe n'était pas au complet, prouve que nos jeunes gens ont fait des progrès et sont bien entraînés.

La partie d'aujourd'hui promet donc d'être très intéressante ; les habitants de Puybrun auront à cœur, nous en sommes sûrs, de venir nombreux encourager nos jeunes gens qui feront l'impossible pour triompher.

#### Lunac

Le Bureau d'assistance et le Conseil municipal se réuniront dimanche prochain 28 décembre pour l'application de la loi du 14 juillet 1913 sur les familles nombreuses et pour dresser la liste des indigents pour l'année 1914.

La famille Bos Joseph des Crouzets, a dû refuser la bourse de 350 fr. que lui avait accordée le Conseil général pour l'établissement des enfants anormaux d'Avignon, par la raison qu'elle était dans l'impossibilité de faire face aux frais de trousseau et de voyage.

#### Larnagol

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Larnagol s'est réuni dimanche 21 décembre 1913 à 14 heures. Il a désigné d'abord les contribuables proposés pour répartiteurs et ensuite les délégués pour la révision des listes électorales dans les deux sections.

Enfin, il a voté en principe, le projet d'adduction d'eau présenté par le Maire assisté de l'architecte, qui a pu donner quelques détails sur ce projet.

Nous reviendrons sur cette question et sur l'ordre du jour qui a été voté, car il intéresse au plus haut point tous les contribuables de Larnagol et tous nos amis politiques.

Commission du bureau d'assistance.

— La Commission du bureau d'assistance s'est réunie dimanche 21 à 8 h. Elle a admis 2 chefs de familles nombreuses au bénéfice de la loi du 13 juillet 1913 et a désigné le Maire comme ordonnateur pour leur délivrer les bons d'assistance.

#### Corn

Conseil municipal. — Réunion aujourd'hui dimanche 28 courant à onze heures du matin.

Ordre du jour : Assistance aux familles nombreuses.

Recrutement. — La commune n'ayant aucun conscrit de la classe 1914, les tableaux de recensement resteront en blanc.

Quelle différence avec 1913 où nous avons fourni 9 conscrits.

#### Brengues

Adresse de félicitations. — Le comité radical socialiste de notre commune a voté dans la dernière réunion l'adresse suivante :

« Les soussignés membres du comité radical socialiste de Brengues (Lot) félicitent vivement M. Bécays député pour son attitude politique et le prient d'être leur interprète auprès de M. Malvy le vaillant député de Gourdon, ministre du commerce et des postes dans le cabinet Doumergue, pour lui exprimer leurs plus sincères félicitations pour le poste éminent qui lui a été confié.

Ils ont le ferme espoir que sa présence au gouvernement ne pourra que faciliter l'accomplissement des réformes de laïcité et de justice fiscale dont le pays républicain attend depuis longtemps la réalisation.

Pour le comité : Le secrétaire ; Edmond Lapergue.

Toutes nos plus vives félicitations aux sincères démocrates pour cette manifestation républicaine.

D.

## Arrondissement de Gourdon

#### Quatre-Routes

Etat-civil. — Nous apprenons la naissance de Jean-Louis Vayleux au village de Lassudrie. Nos meilleurs vœux de prospérité au bébé. Félicitations aux parents.

#### Reilhaguet

Réponse à une adresse. — M. Pugnét, président du Comité radical, a reçu la réponse suivante :

M. Malvy, ministre du commerce de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, exprime à M. Pugnét et à ses amis du Comité radical de Reilhaguet ses bien vifs remerciements et leur renouvelle l'expression de tout son dévouement.

#### Salviac

Le Conseil municipal de Salviac, réuni hors séance salue avec joie l'avènement du ministère Doumergue, le félicite de ses déclarations et de son attitude si nettement républicaines, et l'assure de toute la confiance de nos populations rurales, particulièrement pour la réalisation de la justice fiscale et le dégrèvement de la terre par l'impôt sur le revenu.

Il présente ses respectueuses félicitations et ses sentiments de fidèle attachement à M. Malvy, député de l'arrondissement qu'il est heureux et fier de voir occuper une place importante dans les conseils du Gouvernement.

## Cours de Danse

Jeudi et Dimanche, à partir du 6 novembre.

Gymnastique rationnelle tous les jours.

Se faire inscrire : 44, rue Zola.

## A CÉDER DE SUITE Magasin de Quincaillerie et Armes

S'adresser au bureau du Journal.

## A vendre

### MOULIN DE BOULÉZAC

Avec ses dépendances

Situé au PONT-DE-RHODES, commune de Frayssinet-le-Gourdonnais.

S'adresser au bureau du journal.

## PAR CORRESPONDANCE A PEU DE FRAIS

et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter des leçons pratiques de l'ÉCOLE PIGIER :

Commerces, Finances, Écriture, Langues, Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Droit, Dessin Industriel, Publicité, etc.

Les leçons étant les mêmes que celles données sur place à l'École, les Éléves par correspondance jouissent des mêmes avantages que ceux sur place :

Diplômes, Emplois, L'École Pigier prépare en outre par Correspondance à tous les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, et aux Carrières Administratives. Envoi gratuit du Programme C. Boulevard Poissonnière, 19, PARIS. INTERNAT pour Jeunes Gens. Confort moderne.



**TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS**

*Faillite*  
du sieur Emile MARTY,  
horloger bijoutier,  
demeurant à Cahors,  
5, Rue Fénélon, 5.

**Convocation des créanciers pour production de titres et vérification des créances.**

**DEUXIÈME AVIS**

Messieurs les créanciers de la dite faillite, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances doit avoir lieu :

Le neuf janvier mil neuf cent quatorze, jour de vendredi, à quatorze heures et demie. En la salle des audiences du

Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

En conséquence, ils doivent remettre, avant cette époque, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur papier libre, indicatif des sommes par eux réclamées, entre les mains de Monsieur J. LACOSSE, syndic définitif de la dite faillite ou entre les mains du GREFFIER du Tribunal de Commerce.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quatre-vingt-treize du Code de Commerce.

Le Greffier,  
E. MANEYROL.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**L'hiver aux plages Nantaises**  
Les plages Nantaises si fréquentées l'été sont aussi de délicieux séjours d'hiver par la douceur de leur climat. En vue de faciliter l'hivernage dans

ces stations, la Compagnie d'Orléans délivrera à titre d'essai, du 1<sup>er</sup> novembre 1913 jusqu'au mercredi précédant la Fête des Rameaux 1914, aux familles d'au moins 3 personnes, des billets d'aller et retour collectifs à prix réduits dits « Billets d'hivernage ».

Ces billets sont délivrés sous condition d'un parcours d'au moins 150 kilomètres (aller et retour) de toute gare du réseau d'Orléans pour les stations

comprises entre Pornichet (inclus) et le Croisic (inclus).

Leur validité est de deux mois, non compris le jour de départ, avec faculté de prolongation d'un mois moyennant un supplément de 10 0/0 du prix primitif.

Trains rapides et express de jour et de nuit, voitures directes 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, et 3<sup>e</sup> classes, lits-toilette, compartiments-couchettes, wagons-restaurant.

**LE-LAVE-LINGE-RAPIDE**

Lavage par le vide. Article unique, sensationnel. **Prix 15 francs**  
ÉCONOMISE TRAVAIL, ARGENT, FATIGUE.  
**Supprime Frottage, Brosses, Battoirs et tout Travail des mains dans l'Eau**

Lave tout sans user ni déchirer en quelques minutes.  
SIMPLICITÉ — RAPIDITÉ — ÉCONOMIE

Un million d'Appareils en usage en Europe et en Amérique.  
Démonstrations gratuites.

DEMANDE CONCESSIONNAIRES. — **Le-Lave-Linge-Rapide**  
33, Rue de Trévise, Paris.

**Représentants**

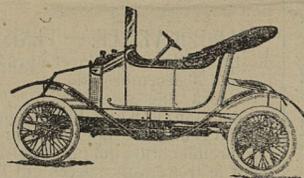
demandés pour placer Huiles, Savons, Cafés, Primes riches, Bon, Commissions. Louis Maureau, prop. Salon (B.-d.-R.) Maison de confiance. Fondée en 1857.

Le propriétaire-gérant :  
A. COUESLANT.

**L. MAURY**

Chirurgien-Dentiste  
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris  
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France  
**DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA**  
et des Ecoles Normales  
8, RUE FÉNELON, en face la Halle  
Consultations de 9 à 6 heures

**CHAUFFEURS**



Connaissez-vous  
**LES NOUVEAUTÉS 1913?**

C'est la nouvelle 10 HP  
PANHARD et LEVASSOR  
c'est un chef-d'œuvre de  
mécanique qu'on imite  
mais qu'on n'égale pas.

Il en est de même pour nouvelle 10 HP CLÉMENT BAYARD qu'on vous offre au prix de 5.900 fr., toute équipée, d'une superbe carrosserie TORPEDO et pneus MICHELIN.

Voilà la voiture **Robuste, Economique**, fabriquée avec la meilleure conception, les meilleurs matériaux, le meilleur usinage.

Prix américain, mais fabrication Française.  
Pour toute demande de renseignements, s'adresser à

**L'AUTO-GARAGE ARTIGALAS**

Boulevard Gambetta, CAHORS  
Seul concessionnaire pour le Lot.

**MARCHÉ DE LA VILLETTE**

Judi 25 Décembre 1913

ESPÈCES	ENTRÉES		REVENU	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	DIRECTES	au Marché et à l'Abattoir		1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	3 <sup>e</sup> qualité
Bœufs.....	1.123			0,82	0,80	0,74
Vaches.....	414	868	76	0,78	0,74	0,70
Taureaux.....	150			0,75	0,70	0,65
Veaux.....	1.131	1.941	80	1,05	1,00	0,95
Moutons.....	6.448	8.262	1.140	1,08	1,03	0,97
Porcs.....	2.906	3.067		0,54	0,53	0,52

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur toutes les marchandises.  
Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

**IMPRIMERIES A. COUESLANT**

CAHORS (Lot)

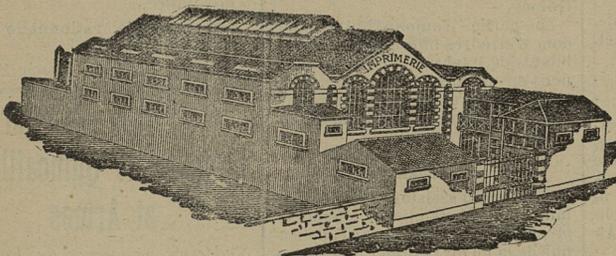
ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS



USINE DE CAHORS

**SERVICE D'HIVER (1913-14)**

De Paris à Toulouse par Cahors							De Toulouse à Paris par Cahors							De Cahors à Libos				De Libos à Cahors				De Cahors à Capdenac				De Capdenac à Cahors			
739	3	1123	121	23	35	1125	42	16	110-1123	1132 (*)	4	122	700	1136	CAHORS. — dép. ...				CAHORS. — dép. ...				CAHORS. — dép. ...						
OMNIBUS	RAPIDE	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS	MINUTE	LIBOS... dép.	LIBOS... dép.	LIBOS... dép.	LIBOS... dép.	CAHORS. — dép.	CAHORS. — dép.	CAHORS. — dép.	CAHORS. — dép.	CAHORS. — dép.	CAHORS. — dép.	CAHORS. — dép.	CAHORS. — dép.			
PARIS (Orsay) dép.	8 20	—	19	20	27	22 51	TOULOUSE... d.	13	16	45	18 3	20 45	23 37	5 18	6 3	7 28	12 40	18 52	6 3	7 28	12 40	18 52	6 3	7 28	12 40	18 52			
PARIS (Aust.) dép.	8 30	—	19 10	20 37	23 4	—	MONTAUBAN... d.	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 27	7 15	6 17	7 50	12 54	19 7	6 17	7 50	12 54	19 7	6 17	7 50	12 54	19 7			
LIMOGES (arr.)	14 2	—	0 47	2 28	8 34	—	Causade	17 59	17 16	20 42	21 57	—	7 56	6 21	6 28	8 8	13 5	19 11	6 21	6 28	8 8	13 5	19 11	6 21	6 28	8 8	13 5	19 11	
LIMOGES (départ.)	14 12	—	0 53	2 36	9 10	—	Lalbenque	—	17 54	21 25	—	—	8 38	6 34	6 34	8 19	13 11	19 27	6 34	6 34	8 19	13 11	19 27	6 34	6 34	8 19	13 11	19 27	
BRIVE (arr.)	15 41	—	2 29	4 5	12 5	—	Cieutat	—	18 2	21 34	—	—	8 47	6 46	6 46	8 46	13 22	19 43	6 46	6 46	8 46	13 22	19 43	6 46	6 46	8 46	13 22	19 43	
BRIVE (départ.)	15 48	—	2 35	4 14	13 12	—	Sept-Ponts	—	18 13	21 46	—	—	8 59	6 49	6 49	8 49	13 25	19 46	6 49	6 49	8 49	13 25	19 46	6 49	6 49	8 49	13 25	19 46	
Gignac-Cressensac	7 21	—	16 33	—	13 47	19 25	CAHORS. (arr.)	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 23	9 7	6 58	6 58	9 11	13 34	19 58	6 58	6 58	9 11	13 34	19 58	6 58	6 58	9 11	13 34	19 58
SOULLAC (arr.)	7 40	—	16 52	—	14 6	20 3	CAHORS. (départ.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	7 53	7 53	9 25	13 41	20 6	7 53	7 53	9 25	13 41	20 6	7 53	7 53	9 25	13 41	20 6
SOULLAC (départ.)	7 45	—	16 54	—	4 49	14 6	Espère	—	19 17	6 4	—	—	9 42	15 44	7 45	7 45	9 37	13 49	20 14	7 45	7 45	9 37	13 49	20 14	7 45	7 45	9 37	13 49	20 14
CAZOULES	7 53	—	17 2	—	4 52	14 10	St-Denis-Catus	—	19 31	6 20	—	—	9 54	15 44	7 53	7 53	9 41	13 49	20 14	7 53	7 53	9 41	13 49	20 14	7 53	7 53	9 41	13 49	20 14
Lamothe-Fénélon	8 9	—	17 8	—	—	14 18	Thédirac-Peyril	—	19 45	6 36	—	—	10 7	16 10	8 9	8 9	10 7	16 10	20 27	8 9	8 9	10 7	16 10	20 27	8 9	8 9	10 7	16 10	20 27
Nozac	8 19	—	17 18	—	—	14 34	Dégagnac	—	19 54	6 45	—	—	10 16	16 19	9 9	9 9	10 16	16 19	20 27	9 9	9 9	10 16	16 19	20 27	9 9	9 9	10 16	16 19	20 27
GOURDON	8 31	—	17 28	—	5 17	14 44	Saint-Clair	—	20 3	6 54	—	—	10 25	16 19	10 13	10 13	10 25	16 19	20 27	10 13	10 13	10 25	16 19	20 27	10 13	10 13	10 25	16 19	20 27
Saint-Clair	8 40	—	17 40	—	—	14 56	GOURDON	—	19 24	7 11	23 22	—	10 38	16 28	10 13	10 13	10 38	16 28	20 27	10 13	10 13	10 38	16 28	20 27	10 13	10 13	10 38	16 28	20 27
Dégagnac	8 40	—	17 49	—	—	15 5	Nozac	—	20 26	7 20	—	—	10 46	16 42	10 13	10 13	10 46	16 42	20 27	10 13	10 13	10 46	16 42	20 27	10 13	10 13	10 46	16 42	20 27
Thédirac-Peyril	9 9	—	18 11	—	—	15 16	Lamothe-Fénélon	—	20 35	7 30	—	—	10 55	16 50	10 13	10 13	10 55	16 50	20 27	10 13	10 13	10 55	16 50	20 27	10 13	10 13	10 55	16 50	20 27
Saint-Denis-Catus	9 13	—	18 23	—	—	15 27	CAZOULES	—	20 49	7 44	—	—	11 8	17 12	10 13	10 13	11 8	17 12	20 27	10 13	10 13	11 8	17 12	20 27	10 13	10 13	11 8	17 12	20 27
Espère	9 22	—	18 33	—	—	15 47	SOULLAC. (a.)	15 47	19 45	20 57	7 52	23 43	—	11 15	10 13	10 13	11 15	17 12	20 27	10 13	10 13	11 15	17 12	20 27	10 13	10 13	11 15	17 12	20 27
CAHORS (arr.)	9 32	17 18	18 43	4 5	5 53	15 57	BRIVE (a.)	16 23	20 22	22 2	9 7	0 22	2 58	12 11	10 13	10 13	12 11	17 58	20 27	10 13	10 13	12 11	17 58	20 27	10 13	10 13	12 11	17 58	20 27
CAHORS (départ.)	9 41	17 23	18 58	4 9	5 58	16 7	PARIS. (A.) arr.	16 28	20 31	—	9 25	0 28	3 5	12 56	10 13	10 13	9 25	18 26	20 27	10 13	10 13	9 25	18 26	20 27	10 13	10 13	9 25	18 26	20 27
Sept-Ponts	9 51	—	19 8	—	—	16 18	PARIS. (O.) arr.	23 45	4 36	—	19 5	8 47	10 32	22 46	10 13	10 13	19 5	18 41	20 27	10 13	10 13	19 5	18 41	20 27	10 13	10 13	19 5	18 41	20 27
Cieutat	10 5	—	19 22	—	—	16 34	PARIS. (O.) arr.	23 54	4 46	—	19 14	8 56	10 41	22 55	10 13	10 13	19 14	18 41	20 27	10 13	10 13	19 14	18 41	20 27	10 13	10 13	19 14	18 41	20 27
Lalbenque	10 12	—	19 29	—	—	16 42	TOULOUSE... d.	13	16	45	18 3	20 45	23 37	5 18	12 20	7 48	8 13	13 5	19 11	12 20	7 48	8 13	13 5	19 11	12 20	7 48	8 13	13 5	19 11
Causade	10 45	18	20 2	—	6 35	17 17	TOULOUSE... d.	13	16	45	18 3	20 45	23 37	5 18	12 20	7 48	8 13	13 5	19 11	12 20	7 48	8 13	13 5	19 11	12 20	7 48	8 13	13 5	19 11
MONTAUBAN arr.	11 19	18 26	20 36	5 9	7 1	17 54	TOULOUSE... d.	13	16	45	18 3	20 45	23 37	5 18	12 20	7 48	8 13	13 5	19 11	12 20	7 48	8 13	13 5	19 11	12 20	7 48	8 13	13 5	19 11
TOULOUSE... arr.	12 31	19 16	21 57	6	7 50	20	TOULOUSE... d.	13	16	45	18 3	20 45	23 37	5 18	12 20	7 48	8 13	13 5	19 11	12 20	7 48	8 13	13 5	19 11	12 20	7 48	8 13	13 5	19 11